



HAL
open science

Découverte d'un entrepôt dans la zone portuaire de Thapsus (Ras Dimass, Tunisie)

Laurent Brassous, Yamen Sghaïer, Laurence Tranoy, Mohamed Ben Nejma,
Guillaume Bruniaux, Jean-Michel Carozza, Lorenzo Fornaciari, Ahmed Gadhoun,
Fatma Haddad, Nicolas Lachaussée, et al.

► **To cite this version:**

Laurent Brassous, Yamen Sghaïer, Laurence Tranoy, Mohamed Ben Nejma, Guillaume Bruniaux, et al.. Découverte d'un entrepôt dans la zone portuaire de Thapsus (Ras Dimass, Tunisie). *Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger*, 2025, BAEFE, <10.4000/1337x>. <hal-04895602>

HAL Id: hal-04895602

<https://hal.science/hal-04895602v1>

Submitted on 6 Mar 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Découverte d'un entrepôt dans la zone portuaire de *Thapsus* (Ras Dimass, Tunisie)

Laurent Brassous, Yamen Sghaïer, Laurence Tranoy, Mohamed Ben Nejma,
Guillaume Bruniaux, Jean-Michel Carozza, Lorenzo Fornaciari, Ahmed
Gadhoun, Fatma Haddad, Nicolas Lachaussée, François Lévêque, Vivien
Mathé, Chokri Touhiri et Natacha Volto



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/baefe/11828>

DOI : 10.4000/1337x

ISSN : 2732-687X

Éditeur

ResEFE

Référence électronique

Laurent Brassous, Yamen Sghaïer, Laurence Tranoy, Mohamed Ben Nejma, Guillaume Bruniaux, Jean-Michel Carozza, Lorenzo Fornaciari, Ahmed Gadhoun, Fatma Haddad, Nicolas Lachaussée, François Lévêque, Vivien Mathé, Chokri Touhiri et Natacha Volto, « Découverte d'un entrepôt dans la zone portuaire de *Thapsus* (Ras Dimass, Tunisie) » [notice archéologique], *Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger* [En ligne], Maghreb, mis en ligne le 14 janvier 2025, consulté le 15 janvier 2025. URL : <http://journals.openedition.org/baefe/11828> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/1337x>

Ce document a été généré automatiquement le 15 janvier 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Découverte d'un entrepôt dans la zone portuaire de *Thapsus* (Ras Dimass, Tunisie)

Laurent Brassous, Yamen Sghaïer, Laurence Tranoy, Mohamed Ben Nejma, Guillaume Bruniaux, Jean-Michel Carozza, Lorenzo Fornaciari, Ahmed Gadhoun, Fatma Haddad, Nicolas Lachaussée, François Lévêque, Vivien Mathé, Chokri Touhiri et Natacha Volto

NOTE DE L'AUTEUR

Date précise de l'opération : 6-20 mai 2023

Autorité nationale présente : Institut National du Patrimoine de Tunis

Composition de l'équipe de terrain : Mohamed Ben Nejma (Institut National du Patrimoine) Laurent Brassous (UMR 7266 LIENSs), Pascal Brunello (UMR 7266 LIENSs), Guillaume Bruniaux (UMR 7266 LIENSs), Cécilia Cammas (UMR 1402 Ecosys), Jean-Michel Carozza (UMR 7266 LIENSs), Xavier Deru (Université de Lille), Lorenzo Fornaciari (École française de Rome), Ahmed Gadhoun (Institut National du Patrimoine), Fatma Haddad (Université de Tunis), Nicolas Lachaussée (UMR 7266 LIENSs), François Lévêque (UMR 7266 LIENSs), Vivien Mathé (UMR 7266 LIENSs), Frédéric Pouget (UMR 7266 LIENSs), Yamen Sghaïer (Institut National du Patrimoine), Chokri Touhiri (Institut National du Patrimoine), Laurence Tranoy (UMR 7266 LIENSs), Natacha Volto (UMR 7266 LIENSs). Avec la participation de : Samuel Bacha, Sameh Bettaïb, Mohamed Ali Bouchnak, Khaled Dhifi, Wajih Fadlaoui, Makrem Gabsi, Madallah Nasraoui, Amel Minaoui, Fatma Touj, Kaïs Trabelsi, Makrem Dogui.

Partenariats institutionnels :

- Institut National du Patrimoine de Tunis
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs
- École française de Rome

- Casa de Velázquez
- Institut national de recherches archéologiques préventives

Établissements porteurs de l'opération :

- École française de Rome
- Casa de Velázquez.

Organismes financeurs :

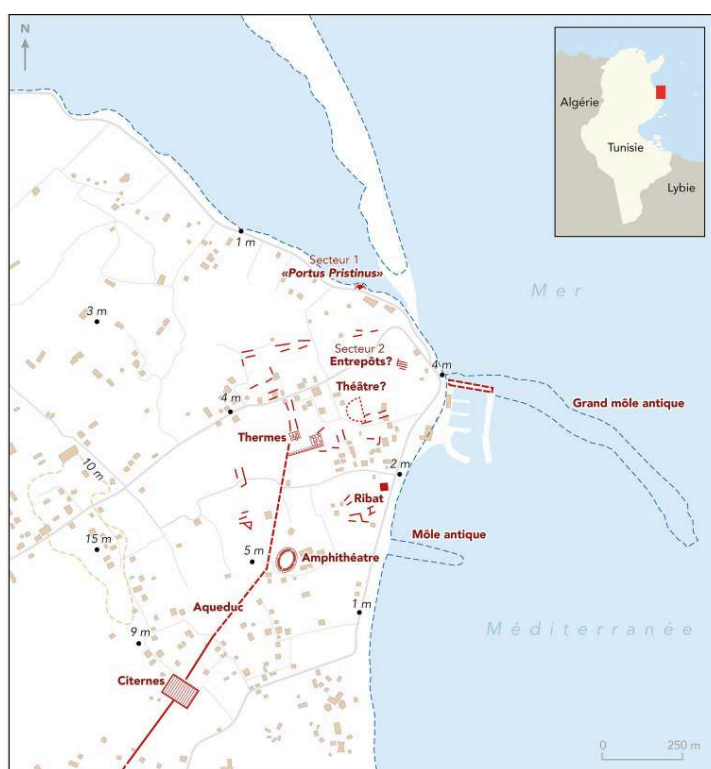
- Institut National du Patrimoine de Tunis
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs
- École française de Rome
- Casa de Velázquez
- Institut national de recherches archéologiques préventives

Données scientifiques produites :

<https://thapsus.hypotheses.org/>

- 1 La campagne de 2023 à *Thapsus*, sur le secteur 2 (fig. 1), a permis de mettre au jour les vestiges d'un monument remarquable à la fois par son architecture et par l'utilisation à grande échelle de la terre crue pour la construction de ses sols et peut-être de ses élévations de murs.

Fig. 1. Plan des vestiges identifiés de la ville antique de Thapsus.



© Pascal Brunello.

- 2 Le secteur 2 correspond à une parcelle privée, localisée à quelques dizaines de mètres du rivage et du port antique. En 2022, elle a fait l'objet d'une demande de permis de construire. Elle couvre une superficie de 3100 m² (fig. 2), dans un secteur sensible de la

ville antique, identifié par le « Plan de délimitation » de l'Institut National du Patrimoine. Cette demande nécessitait une intervention d'archéologie préventive avant de rendre au propriétaire la disponibilité du terrain. Celle-ci a été réalisée par les équipes de l'INP et du laboratoire Littoral ENVironnement et Sociétés LIENSs.

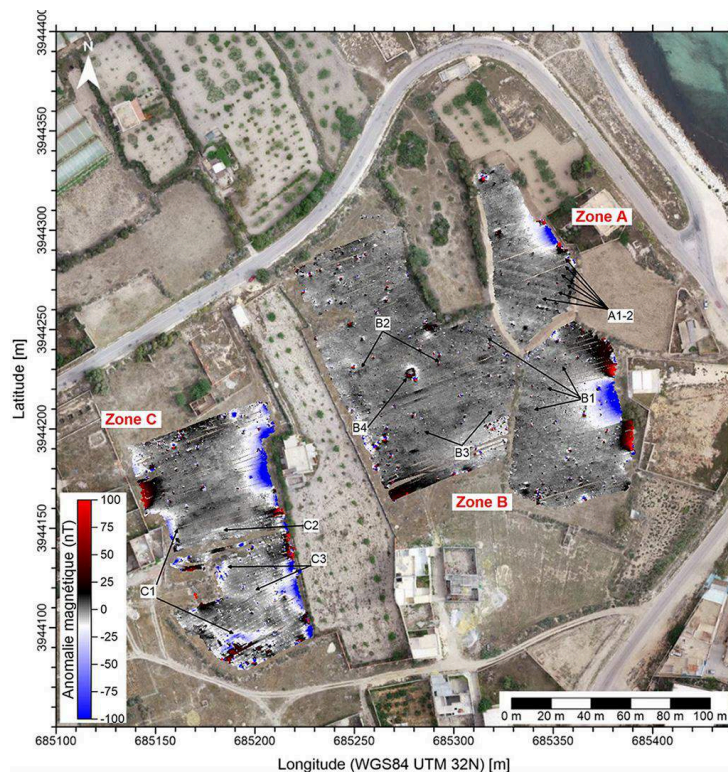
Fig. 2. Orthophotographie générale du secteur 2.



© Lorenzo Fornaciari.

- 3 Les prospections géophysiques de 2022 avaient révélé la présence de structures alignées et parallèles d'orientation ouest-nord-ouest – sud-sud-est, d'une longueur approximative de 25 m¹ (**fig. 3**).

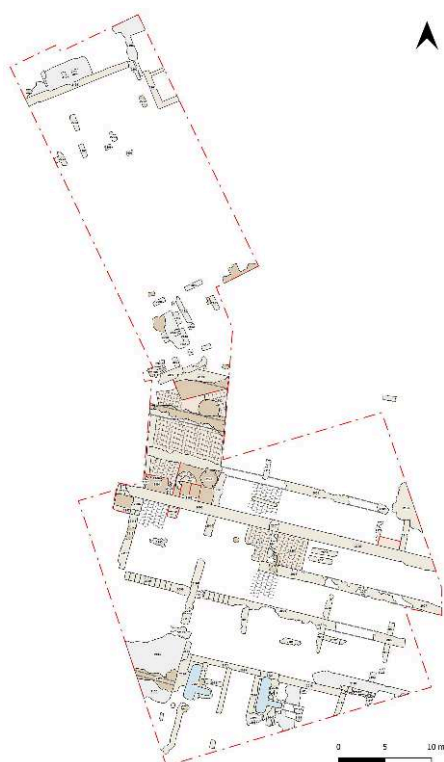
Fig. 3. Prospection géomagnétique.



© François Lévêque.

- 4 Le peu de temps disponible n'a pas permis d'approfondir l'étude de l'ensemble des structures². Afin d'optimiser la collecte des données, nous avons concentré nos efforts sur une superficie limitée de 1 560 m² et sur la mise au jour, quoique superficielle, des structures de l'ensemble de la zone (fig. 4). Deux sondages ont permis d'observer les techniques de construction des maçonneries et leur chronologie relative.

Fig. 4. Plan des structures fouillées en 2023 sur le secteur 2.



© Lorenzo Fornaciari.

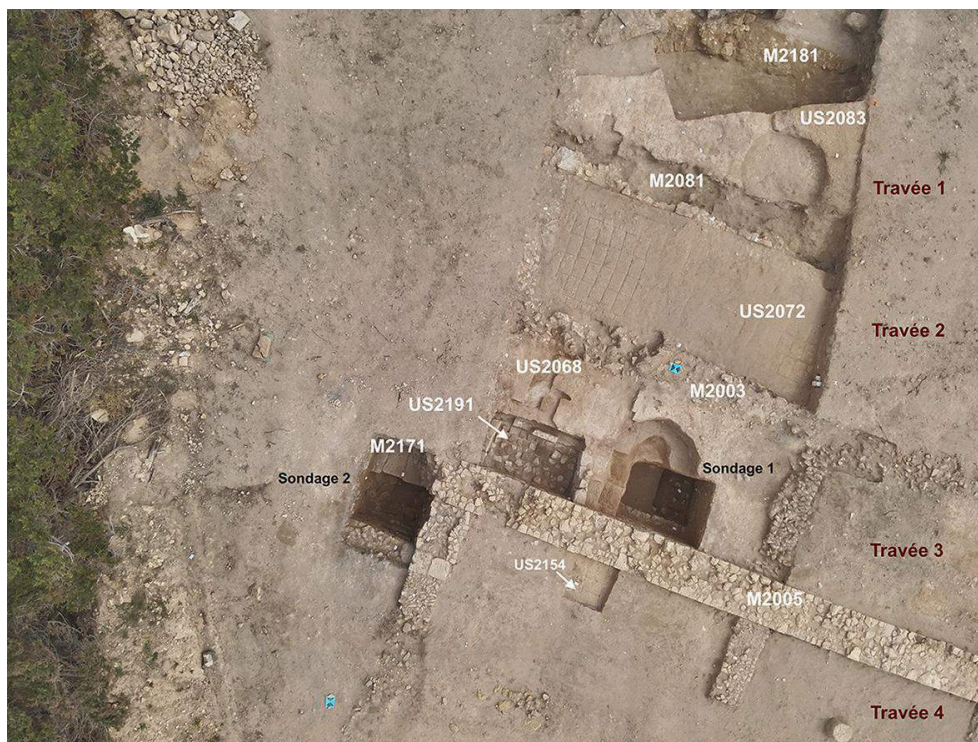
- 5 La fouille a révélé sur la partie sud un ensemble de maçonneries qui appartient à un vaste bâtiment. Au nord de ce dernier, les structures étant arasées et lacunaires, il n'a pas été possible de déterminer la nature et les limites de l'occupation. Nos travaux ont toutefois permis d'acquérir des informations sur l'orientation de l'urbanisme dans ce secteur.
- 6 Le bâtiment s'organise autour de cinq travées définies par six murs parallèles, orientés ouest-nord-ouest – sud-sud-est). Les sols des travées sont formés de carreaux de terre crue (fig. 2 et 4). Au sud, un ensemble de pièces quadrangulaires et deux citernes complètent le plan de ce bâtiment dont les limites ne sont pas connues à ce jour.

Travée 1

- 7 Cette travée, définie par les murs M2180 au nord et M2081 au sud-est, est large de 3,35 m. Le mur M2180 est identifié sur une longueur de 3,50 m. Sa fondation mesure en moyenne 1,15 m d'épaisseur. Le mur M2081 est seulement reconnu par sa tranchée d'arrachement visible sur une longueur de 7,60 m (fig. 5). Quelques vestiges du parement sud attestent que ce mur était, comme M2180, formé de blocs de grès coquillé et de calcaire liés à un mortier rose. Entre les murs, sous la couche de surface (US2001), se trouvait une strate de terre argileuse compacte présentant des nodules de chaux et un petit cailloutis (US2103). Sous celle-ci est apparu un sol (US2083) formé de carreaux de terre crue de 50 cm de largeur sur 31 cm de longueur et épais de 10 cm. Les carreaux sont disposés de manière régulière selon la technique des joints contrariés³.

- 8 Des structures postérieures recourent les murs du bâtiment, sans doute déjà en ruine. Parmi elles, une sépulture, à cheval sur l'arase du mur M2180 a livré les restes de deux individus. Dans cette tombe était déposée une petite cruche datée du V^e s. apr. J.-C., ce qui fournit un *terminus post quem*.

Fig. 5. Maçonneries et sols des travées 1 à 4.



© Nicolas Lachaussée.

Travée 2

- 9 La travée 2, large de 3,30 m, est délimitée au nord par le mur M2081 et au sud par le mur M2003. Ce dernier est formé par un alignement de moellons de tailles hétérogènes, de calcaires et de grès coquillés. À l'ouest, seule sa tranchée d'arrachement US2057 est conservée. Elle atteste qu'il s'étendait sur plus de 26 m. La travée est également dotée d'un pavement, US2072, composé de carreaux de terre crue placés en pose droite sur 5 colonnes et 21 lignes d'ouest en est. Les modules des carreaux sont de 50 cm sur 32 cm et épais de 10 cm. Seuls les carreaux latéraux au contact des murs M2081 et M2067 sont de demi-modules (25 sur 30 cm) et disposés en décalé par rapport aux modules centraux. À l'ouest, ce carrelage paraît fermé par un négatif de mur, composé de pierres et de moellons sans parement net, M2082, observable en limite de fouille. La coupe réalisée à l'est, en limite de fouille (fig. 6), indique qu'il existait au-dessus de cette assise de carreaux au moins deux assises supplémentaires, dégradées et partiellement enlevées lors du décapage de la couche de surface. Au-dessus de ces assises, la couche US2210 présente les mêmes tons et la même composition que les carreaux de terre, mais aucun joint n'est distingué. Il pourrait s'agir d'adobe fondu. Si cela est confirmé par les analyses en cours, on peut supposer que cet adobe provient de l'élévation des murs des travées⁴. Chaque couche de carreaux était séparée par du sable

gris dont nous supposons qu'il jouait le rôle de strate de régularisation pour asseoir et caler les carreaux, faisant office à la fois d'isolant, de liant et d'amortisseur mécanique.

Fig. 6. US 2210 (adobe fondu ?) vue en coupe, à l'est, en limite de fouille.



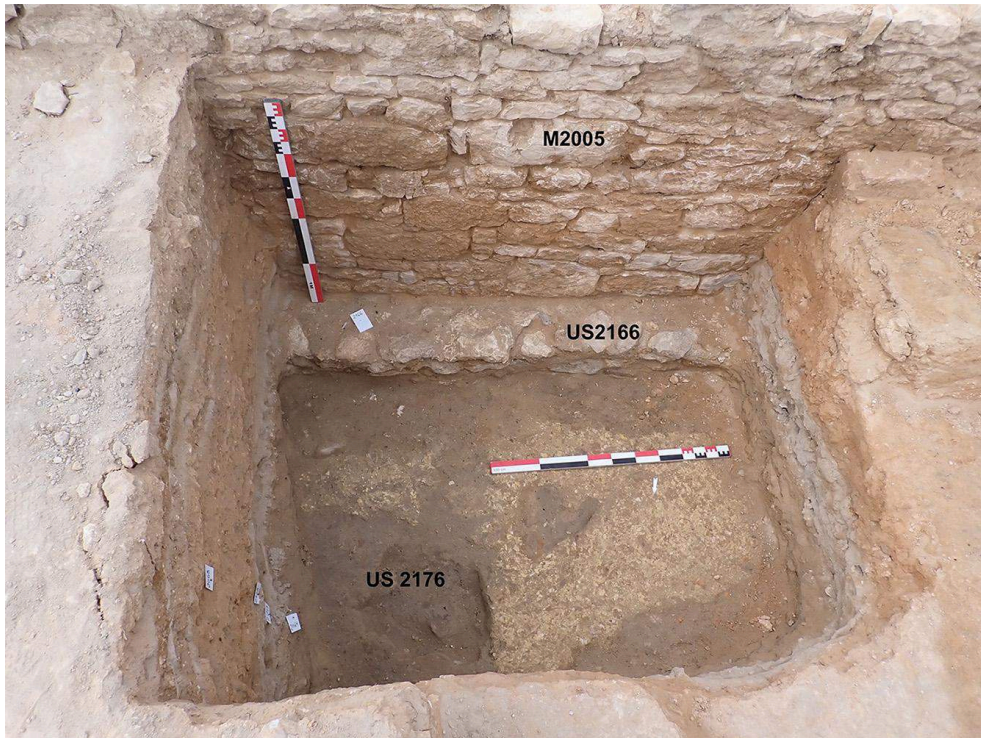
© Laurent Brassous.

Travée 3

- 10 La troisième travée large de 3,46 m est délimitée au nord par le mur M2003 et au sud par le mur M2005, le mieux conservé de cette série de maçonneries parallèles. Il a été observé sur une longueur de 35 m. Il est large de 1,2 m, formé de blocs et de moellons de calcaires et de grès coquillés de tailles hétérogènes. Les parements sont droits ; le comblement est composé de moellons liés au mortier. Les assises irrégulières varient de 10 à 25 cm de hauteur. Deux sondages ont permis de l'observer jusqu'à ses fondations, sur une profondeur de 2,10 m. Dans le sondage 1, au nord, la fondation est construite avec des moellons irréguliers formant une semelle (US2166) outrepassant de 15 à 20 cm le parement de l'élévation (fig. 7). Dans le sondage 2, réalisé à l'extrémité occidentale du mur, la semelle de fondation est composée de grands blocs quadrangulaires de grès coquillés, US2171, disposés en boutisses. Le sol de la travée 3, US2068, était également en carreaux de terre crue, d'un module proche de celui des travées 1 et 2 soit 50 cm sur 34 cm et 10 cm d'épaisseur. Les carreaux sont ici disposés de manière régulière à joints contrariés. Les lignes alternent toutefois les carreaux disposés sur leur largeur et ceux placés sur leur longueur. Un sondage de 3 m sur 1,7 m, ouvert le long du mur M2005, a révélé la synchronie du sol et du mur ainsi que la superposition de sept couches de carreaux (fig. 8). Une mince couche de sable gris s'intercale entre chacune d'elles, destinée sans doute au calage des carreaux. Ce sable forme également un joint vertical entre les carreaux d'une même couche. Pour ces huit strates, les modules restent

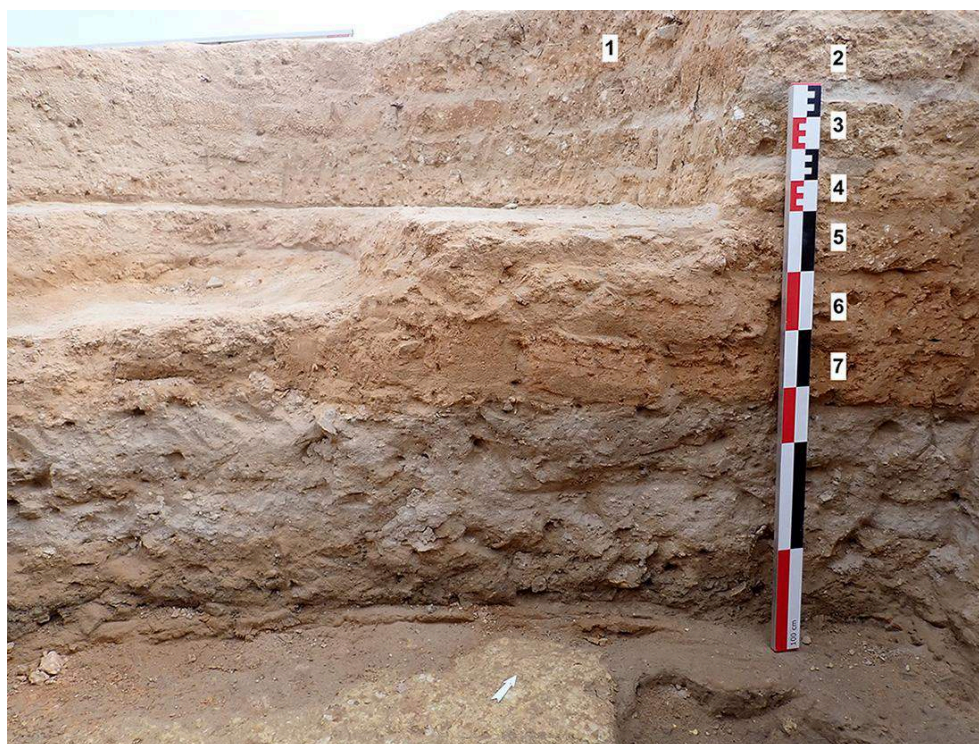
identiques ; les carreaux sont disposés de manière décalée d'une couche à l'autre contribuant à la solidité de l'ensemble. Ce dispositif repose sur une épaisse couche de sable gris, US2158, qui elle-même couvre une couche argileuse grise comprenant de nombreux morceaux de charbon et d'os, US2163. Cette couche s'appuie sur la semelle de fondation, US2166, du mur M2005. L'installation de la fondation du mur a recoupé la couche argileuse orangée, US2170, sous l'US2163 ainsi que l'US2173, sous-jacente, plane, compacte et jaune. La tranchée de fondation du mur US2174 est comblée par l'US2175.

Fig. 7. Sondage 1 : fondation du mur M2005.



© Laurent Brassous.

Fig. 8. Sondage 1 : superposition des couches de carreaux de terre crue.



© Laurent Brassous.

- 11 Dans ce sondage, nous avons pu partiellement observer, sous l'US2173, un remblai de terre brun-vert riche en matériel, US2176, comprenant principalement de la céramique datant de l'époque punique. On note quelques fragments de céramique attique à vernis noir parmi lesquelles une coupe à pied haut et un *skyphos* dont la datation se situe entre la fin du V^e s. et le début du IV^e s. av. J.-C., une amphore gréco-italique, du type MGS V, et des amphores puniques du type Ramon T-7.4.2.1 qui datent entre le III^e et le II^e s. av. J.-C.⁵.
- 12 Notons le creusement, dans la stratification de carreaux de terre, d'une structure qui s'apparente à un bassin quadrangulaire de 2,5 m de long sur un 1,25 m de large. Les parois, US2104, US2105, US2106, sont formées de moellons de grès coquillés mesurant entre 30 et 60 cm de largeur. Ces blocs sont soit disposés en assises régulières mesurant alors de 10 et 15 cm de haut, soit calés sur le flanc. Le fond du bassin, US2191, est composé de blocs aplanis de formes irrégulières, de grès coquillés et de calcaire. Sur ce dallage reposait une fine couche de terre, US2107, argileuse, noire, homogène, caractéristique d'un sédiment déposé par de l'eau stagnante. Ce sédiment est couvert par un épais comblement riche en matériel, US2093.
- 13 L'espace de la travée a été compartimenté à une époque postérieure par des murs dont les moellons irréguliers sont liés par de la terre (M2138, M2179 et M2113) (fig. 2 et 4). Ils n'ont été observés qu'à leur surface d'arasement. Les murs M2179 et M2113 forment un espace quadrangulaire clos dont la fonction reste inconnue. Ces murs sont directement construits sur le sol de carreaux de terre crue.

Travée 4

- 14 La quatrième travée est limitée par les murs M2005 au nord et M2007 au sud. Elle est large de 3,46 m. M2007 est partiellement conservé sur 20 m d'ouest en est ; son unique assise est formée de pierres calcaires et de blocs de grès coquillés. Le comblement entre les parements est fait de moellons hétérogènes liés au mortier. Le mur est épais de 1 m. À l'ouest du mur, un alignement de moellons suggère que le mur se prolongeait ici, ce que confirment les prospections géophysiques. Le sol de cette travée, US2154, est aussi formé par un carrelage de terre crue. Les modules des carreaux de 50 sur 32 cm sont similaires à ceux utilisés dans les travées 1, 2 et 3. Dans cette travée il a été possible d'observer les traces d'un enduit d'adobe mural, épais de quelques centimètres, US2211, contre le parement méridional du mur M2005.
- 15 Notons la présence, au centre de la travée, à égale distance de M2005 et M2007, d'une base de fut de colonne d'un diamètre de 0,50 m. Son insertion dans l'édifice est encore difficile à comprendre, il est ainsi impossible de savoir s'il s'agit de la fondation d'un support de pilier de la travée. Dans cette travée, deux amphores, d'un type non identifié, dépourvues de col, étaient fichées dans le sol.
- 16 Le sondage 2, de 2,80 m sur 1,90 m, a révélé d'une part que la travée 4 s'étendait à l'ouest, au-delà de la zone de fouille ; cela est confirmé par la découverte du prolongement du mur M2005 et de sa fondation M2171. Il a permis d'autre part de constater que le sol de la travée ne repose pas ici sur plusieurs niveaux de carreaux de terre crue, à la différence de ce qui a été observé dans la travée 3, mais sur un épais remblai formé d'éléments de destruction. Ce remblai est constitué de gros blocs et déchets de construction US2177, en particulier d'épais fragments de sol en béton de tuileau, ainsi que de terre et de moellons, US2153.
- 17 La travée a été compartimentée, dans une phase ultérieure, par différents murs de refends principalement faits de moellons irréguliers de 10 à 20 cm, liés à la terre comme les murs M2006 et M2010, ou construits de petits moellons réguliers posés de champs également liés à la terre comme M2115.

Travée 5

- 18 La travée 5 est circonscrite par les murs M2005 au nord et M2009 au sud. Elle est large de 3,40 m (**fig. 2 et 4**). Le mur M2009, long de 32 m et épais de 0,80 m, a été observé sur une assise. Il présente deux factures différentes sur sa longueur. À l'ouest, la construction du mur alterne de gros blocs de grès coquillés posés en boutisses avec un remblai entre les blocs, fait de petits moellons d'une dizaine de cm. À l'est, le mur est formé plus classiquement de deux parements de blocs taillés et d'un blocage interne de petits moellons. À ce niveau, le parement sud est endommagé. Dans cette travée, seuls quelques vestiges lacunaires d'un sol en carreaux de terre crue ont été observés. Les modules des carreaux sont semblables à ceux observés dans les travées précédentes, soit 50 cm sur 32 cm. La travée est également compartimentée par au moins trois murs de refends postérieurs. Le premier, mal conservé, correspond à un alignement de pierres, sans doute des fondations, prolongeant au sud le mur M2115, perpendiculaire au mur M2009. Le deuxième correspond au mur M2116 perpendiculaire au mur M2009 qu'il chevauche. À l'endroit de ce chevauchement, le mur M2009 paraît avoir été coupé

et renforcé au contact du mur M2116 par les murs M2099 et M2100 formés de moellons hétérogènes. Le mur M2116 s'étend sur 3,20 m, soit presque la totalité de la largeur de la travée. Il est épais de 0,86 m. Il est également formé de moellons de pierres hétérogènes posés de champs ; les parements sont irréguliers et liés à la terre. À l'est de la travée, les murs de refends M2008 et M2002, perpendiculaires à M2007 et M2009, compartimentent également l'espace. Ces deux murs de fabriques similaires sont larges de 0,55 m ; ils sont formés de blocs en calcaire ou grès coquillés taillés de 10 à 25 cm de large. Les parements sont réguliers ; le blocage est composé de petits moellons. Une seule assise a pu être observée.

Les salles et citernes méridionales

- 19 Au sud des travées, l'espace est davantage compartimenté (**fig. 2 et 4**). À l'ouest se situent deux salles dont les murs périphériques sont arasés ; les sols sont en béton de tuileau épais d'une dizaine de cm (US2015 et US2130). La première salle, fermée par les murs M2131, M2124 et M2129, est quadrangulaire et mesure 7 m sur 6 m. La seconde, fermée par les murs M2129 et M2128 pourrait avoir été plus étroite. Située en bordure de la zone de fouille, son extension maximale reste inconnue. À l'ouest de ces deux salles, un mur de 16,46 m de long partage l'espace en deux parties. Il est formé de blocs en calcaire ou grès coquillé taillés de 10 à 25 cm de large. Les parements sont réguliers ; le blocage est fait de petits moellons. Une seule assise a pu être observée. Son épaisseur varie entre 0,60 m à l'ouest et 0,70 m à l'est. Cette différence de factures indique l'existence de deux murs, M2124 et M2016. Au nord, les murs de compartimentation sont mal conservés. Il s'agit de tronçons de murs parallèles, M2101, ou perpendiculaires, M2012 à M2009, construits en moellons de pierres hétérogènes posés de champs ; les parements sont irréguliers et liés à la terre. Ils ne dessinent pas d'espaces significatifs. Plus à l'est les murs M2031, M2032 et M2004, faits de gros moellons taillés aux parements nets et épais de 0,60 m, forment un espace quadrangulaire de 5,10 m sur 6,50 m fermé, à cheval sur le mur M2009. L'examen des liaisons des murs n'a cependant pas permis de déterminer si cet espace était antérieur ou postérieur au mur M2009. Notons enfin dans ce secteur la présence d'une énigmatique bande de béton, US2118, longue de 10,71 m et large de 0,60 à 1,50 m. Au sud, cette bande épouse les murs M2016 et M2013. Au nord, ses côtés sont lisses. Ce lissage suggère le négatif d'un mur contre lequel la bande était posée. En surface, celle-ci s'avère légèrement concave en son centre. Il pourrait s'agir des vestiges d'un système de canalisation d'eau.
- 20 Au sud des murs M2124 et M2016, l'espace est divisé en deux modules similaires dont ne sont conservées que les parties septentrionales. Chaque module comprend d'ouest en est, une citerne, deux petites salles quadrangulaires et une salle oblongue (**fig. 9**). Les dimensions du module 1 à l'ouest sont plus petites que celle du module 2. Les citernes de ces modules sont trilobées et de dimensions identiques. La partie principale de la citerne mesure 3,90 m sur 1,10 m de large. À l'est un appendice de la citerne mesure 1,58 m sur 0,70 m. Le temps et les moyens disponibles n'ont pas permis de vider ces citernes pour connaître leur profondeur et estimer ainsi leur contenance. Elles sont construites avec de gros blocs de grès coquillés. Leurs couvertures sont en bâtière avec deux plans inclinés formés par de gros blocs de grès coquillés en double pente. Le revêtement interne est en béton lissé gris, fait de chaux et de cendres. Notons quelques

traces de réparations du revêtement en béton de tuileau. La citerne US2038 du module 2 est dotée de trois conduits en céramique de 8 à 10 cm de diamètre. Deux conduits devaient servir au remplissage de la citerne, US2122, US2123 ; le troisième, horizontal, correspond probablement à un trop plein, US2124. À un mètre au sud de chacune de ces citernes, se trouve un puisard. Les deux puisards similaires, de 48 cm de diamètre, sont construits en pierres de calcaire et de grès taillées liées au mortier ; les assises mesurent de 12 à 14 cm. La profondeur observée du puisard de la citerne 2038 est de 1,25 m mais le fond n'a pas été atteint. Il n'avait pas de margelle. Ces puisards étaient vraisemblablement liés aux citernes, pour permettre d'extraire l'eau de ces dernières, peut-être par un effet de siphon qu'il n'a pas été possible de vérifier. À l'est des citernes, deux pièces quadrangulaires sont formées par des murs en pierres de grès coquillés taillées, liées au mortier de chaux ; ces murs sont épais de 0,40 à 0,50 cm. Le sol de ces pièces a été doté à un moment donné de mortier lissé, US2039. À l'est deux pièces oblongues se trouvent dans chaque module. Dans le module 1, la pièce est longue d'au moins 4,80 m sur 2,58 m de large. Dans le module 2, elle est longue d'au moins 4 m sur 3,54 m de large. À l'est de cette dernière, une salle quadrangulaire d'au moins 3,50 m² complète l'ensemble. Située en bordure de fouilles, ses dimensions restent incomplètes.

Fig. 9. Les citernes dans leur contexte ; vue verticale vers le sud.



© Nicolas Lachaussée.

Conclusion

- 21 Ces découvertes, dans le secteur méridional du terrain, montrent la présence d'un édifice de vastes dimensions s'organisant autour de cinq travées, larges en moyenne de 3,40 m, dont les sols sont pourvus d'un carrelage en terre crue. En l'attente de

données plus précises, nous pouvons déjà esquisser un calage chronologique large pour la construction et l'usage de ce bâtiment : les données proviennent d'une part d'une strate sous-jacente contenant du mobilier de la fin de l'époque punique et de l'époque républicaine romaine et d'autre part d'une sépulture postérieure à cet édifice contenant un vase du V^e s. apr. J.-C. D'après le mur M2005, le mieux connu, les travées s'étendent sur au moins 35 m d'est en ouest. La limite septentrionale semble être atteinte par le mur M2180. Au-delà de ce mur l'orientation des structures adopte une divergence d'environ 45° qui signale un autre programme de constructions dont une part au moins est postérieure. Au sud, un ensemble de pièces se distingue des travées. La présence de sols en béton tuileau et de citernes couvertes évoquent des installations à finalité productives. Si ces structures ont pu être liées à l'édifice aux travées, il n'est cependant pas possible de l'attester car aucun accès n'a été mis au jour entre les travées et ces pièces. De même aucune porte de communication entre les travées n'a pu être identifiée.

- 22 L'absence de béton lissé étanche sur les murs des travées ou sur les sols permet d'écarter l'idée qu'il s'agissait de citernes dont la conception en longues travées juxtaposées est comparable avec ce type d'édifice. En revanche ce plan ainsi que la proximité du port invitent à proposer l'hypothèse que ces vestiges correspondent à des entrepôts liés aux activités maritimes. La présence de tels équipements sur le rivage est commune et bien documentée en Afrique comme à Méninx⁶, Hergla⁷, Rass Ghirane (Ras Ben Sekka)⁸ ou Leptis Magna⁹. Nombre d'entre eux par ailleurs fournissent des parallèles architecturaux. Il s'agit de bâtiments de grandes superficies qui s'organisent également autour de longues travées dallées dont l'écartement, souvent entre 3 et 4 m, est proche de celui de l'édifice découvert à Thapsus. Remarquons que pour les entrepôts d'Hergla, T. Ghalia et Fr. Villedieu soupçonnent une élévation en terre pour certains murs et supposent que les sols étaient en terre battue, deux caractéristiques qui les rapprocheraient de ceux de Thapsus.
- 23 Nous n'avons pas exhumé de matériel manufacturé ou de restes d'ichtyofaune caractéristiques d'activités commerciales et/ou halieutiques. La comparaison des structures avec le plan du *Stabulum Factionis Russatae* à Rome¹⁰ offre une autre piste d'interprétation. Le bâtiment aurait pu servir à la stabulation d'animaux en transit par le port, d'autant que les citernes et le bassin pourraient, selon cette hypothèse, avoir un usage pour leur entretien et leur hydratation ainsi qu'au nettoyage des structures. À l'orée de notre étude, nous n'écarterons aucune hypothèse pour interpréter ces bâtiments qui nourrissent la connaissance des structures littorales de la ville antique de Thapsus.

BIBLIOGRAPHIE

DRINE 2007

Ali Drine, « Les entrepôts de Méninx », *Antiquités africaines* 43, 2007, p. 239-251.

GHALIA, VILLEDIEU 2018

Taher Ghalia, Françoise Villedieu, « Recherches en cours sur l'entrepôt d'Hergla (Tunisie) », dans Véronique Chankowski, Xavier Lafon, Catherine Virlovet (dir.), *Entrepôts et circuits de distribution en Méditerranée antique*, Athènes, EFA, BCH Suppl. 58, 2018, p. 209-230.

RICKMAN 1971

Geoffrey Rickman, *Roman Granaries and Store Buildings*, Cambridge, 1971.

SLIM *et al.* 2004

Hédi Slim, Pol Troussset, Roland Paskoff, Ameer Oueslati, avec la collaboration de Michel Bonnifay et Jean Lenne, *Le littoral de la Tunisie. Étude géoarchéologique et historique*, Paris, 2004.

THUILLIER 2022

Jean-Paul Thuillier, « Le siège des quatre factions du cirque au Champ de Mars. Retour sur les fouilles du Palais Farnèse (1974) », dans Philippe Fleury, Sophie Madeleine (dir.), *Topographie et urbanisme de la Rome antique*, nouvelle édition en ligne : <http://books.openedition.org/puc/29034>. ISBN : 978-2-38185-222-5. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.puc.29034>.

TRANOY *et al.* 2023

Laurence Tranoy, Yamen Sghaïer, Laurent Brassous, avec Mohamed Ben Nejma, Guillaume Bruniaux, Jean-Michel Carozza, Lorenzo Fornaciari, Ahmed Gadhoun, Fatma Haddad, Nicolas Lachaussée, François Lévêque, Vivien Mathé, Chokri Touhiri et Natacha Volto, « Thapsus, port antique de Méditerranée », *BAEFE*, 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/baefe.7660>.

NOTES

1. TRANOY *et al.* 2023, fig. 5.
2. Le plan de surface avait été en partie dégagé et certaines structures fouillées durant les mois précédents la mission de mai 2023.
3. Une étude détaillée sur ces données est en cours pour une prochaine publication.
4. Analyses conduites par Cécilia Cammas, Inrap, UMR 1402 Ecosys.
5. L'étude céramique est menée par Yamen Sghaïer (INP) et Fatma Haddad (Université de Tunis).
6. DRINE 2007.
7. GHALIA, VILLEDIEU 2018.
8. SLIM *et al.* 2004, p. 209.
9. RICKMAN 1971, p. 135.
10. THUILLIER 2022.

INDEX

Année de l'opération : 2023

Thèmes : EFR

nature <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtb1E0Dz7cSX>

sujets <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt5g258z4mhg>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtNS4vm5u8xJ>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtVemT6o6YVG>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtpzpA8KI0Tp>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtm6uoPROIPN>

lieux <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtFfNysEfSPf>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtZwfwfG5NLx>

AUTEURS

LAURENT BRASSOUS

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs

YAMEN SGHÄÏER

Institut National du Patrimoine, Tunis

LAURENCE TRANOY

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs

MOHAMED BEN NEJMA

Institut National du Patrimoine, Tunis

GUILLAUME BRUNIAUX

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs

JEAN-MICHEL CAROZZA

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs

LORENZO FORNACIARI

École française de Rome

AHMED GADHOUM

Institut National du Patrimoine, Tunis

FATMA HADDAD

Université de Tunis

NICOLAS LACHAUSSÉE

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs

FRANÇOIS LÉVÊQUE

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs

VIVIEN MATHÉ

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs

CHOKRI TOUHIRI

Institut National du Patrimoine, Tunis

NATACHA VOLTO

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs

DIRECTEURFOUILLES_DESCRIPTION

LAURENT BRASSOUS

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs

YAMEN SGHAÏER

Institut National du Patrimoine, Tunis

LAURENCE TRANOY

La Rochelle Université, UMR 7266 LIENSs